



Biodiversité des Tourbières

Appel à projets permanent Massif central

Version 2015

*Convention de massif 2015-2020
Programme opérationnel FEDER Massif central
2014-2020*



1. Définitions et éligibilité

Une tourbière est un système écologique caractérisé soit par un sol constitué de tourbe (matériau contenant un fort pourcentage de matière organique relativement peu décomposée, par exemple plus de 30% dans certaines définitions (Joosten et Clarke 2002, page 24)), soit pas une végétation spécifique. La forme des tourbières, l'origine et les contextes géomorphologiques qu'elles occupent sont variés. Les tourbières sont tout aussi diversifiées, (diversité des plantes, des sols, des modes d'alimentation en eau ou en nutriments) et se combinent en complexes tourbeux, eux-mêmes fonctionnellement intégrés dans des éco-complexes. Joosten, H., & Clarke, D. (2002). [*Wise use of mires and peatlands. International mire conservation group.*](#)

Les tourbières faisant l'objet des projets devront :

- soit faire partie de l'inventaire du SOeS (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/265/0/tourbieres.html>),
- soit être caractérisées par leur sol,
- soit être caractérisée par leur végétation.
- soit correspondre à des cas particuliers, rares, dont l'intérêt pour la biodiversité dans le Massif central est démontré sur la base d'un argumentaire satisfaisant (« jeune » tourbière dégradée, avec peu d'épaisseur de tourbe et végétation typique connue dans le passé ; tourbière haute fragmentaire, au sens des Cahiers d'Habitats, dégradée, etc.).

Pour les définitions pédologiques et floristiques, nous proposons les critères de l'article [L. 214-7-1 et R. 211-108](#) du code de l'environnement, soit, la présence d'une tourbe d'épaisseur supérieure à 50 cm et qui débute à moins de 50 cm de la surface ([Annexe 1](#)), soit la présence des espèces ou des végétations de la liste de l'[Annexe 2.1](#). Les tourbières pourront donc être à végétation typique (critère floristique satisfait) ou « dégradée » (critère pédologique seul satisfait).

Les tourbières doivent rester les cibles des actions et études menées, même lorsqu'elles s'intègrent de manière étroite à des écosystèmes diversifiés. Cependant, la dépendance fonctionnelle des complexes tourbeux vis-à-vis des autres composantes de l'éco complexe devra être prise en compte.

Une attention particulière sera portée sur les actions menées sur les tourbières en zone Natura 2000, les actions financées par le FEDER Massif central ne pourront être les mêmes que les actions finançables par le FEADER.

L'enjeu de cet appel à projet est de construire une stratégie de conservation et préservation des tourbières du Massif central à long terme. De ce fait, il sera demandé à tout porteur de projet de contribuer à l'animation et la mise en commun des données interrégionales.

Toute action doit tenir compte du changement climatique pour prévenir ou adapter l'écosystème. Ce point devra faire l'objet d'une démonstration par le porteur.



1. Objectifs opérationnels et exemples d'actions

L'objectif est d'enrayer la diminution (non naturelle) des surfaces occupées par les tourbières sur le territoire du Massif central tout en maintenant ou améliorant leur bon état écologique.

Sur la base d'actions menées sur le terrain, les projets devront permettre d'acquérir une meilleure connaissance de cet écosystème patrimonial qu'est la tourbière en Massif central. Par connaissance, on entend le milieu en tant que tel (contribution aux inventaires, état de la tourbière et de son système hydro-géomorphologique), son histoire, sa genèse, ce qui permettra de mieux appréhender la gestion durable de chaque tourbière, et enfin sa biodiversité associée. Il sera important de s'intéresser aux systèmes hydrologiques des tourbières du Massif central, le fonctionnement de ces derniers assurant la fonctionnalité et la pérennité de la tourbière. C'est pourquoi, il est demandé aux porteurs de démontrer leurs niveaux de connaissances : des enjeux de préservation du site, des dynamiques des milieux et des espèces, des enjeux d'évolution et enfin les objectifs de gestion et d'intervention sur le site avant toute action, ce qui permettra d'effectuer des actions pertinentes, pérennes et adaptées aux différentes tourbières.

Il est essentiel de préserver et mettre en valeur ces écosystèmes, en agissant sur le milieu (défrichage, bouchage de drains...), et sur son fonctionnement (système hydrologique, réduction des intrants...). Le partage et la mise en valeur issue des connaissances acquises permettront également de mettre en place une communication importante à différentes échelles d'acteurs et sur divers thèmes autour des tourbières, afin de faire connaître l'aspect patrimonial, historique, et paysager de ces écosystèmes encore mal appréciés.

La stratégie concernant les tourbières se décline en 2 objectifs opérationnels. Un projet pourra s'inscrire dans l'un ou dans les deux. Le premier objectif se décline en 2 phases : une première phase permettant l'acquisition de connaissances sur des tourbières en vue d'appréhender la phase 2, qui est le volet action sur ces tourbières. La phase 2 pourra être menée sans la phase 1, à condition que le porteur puisse décrire la dynamique du milieu et des enjeux de gestion associés et démontrer que l'intervention envisagée est pertinente sur le site en question.

a. Réaliser des actions en faveur du bon fonctionnement de l'écosystème « tourbière » et de sa conservation

Avant de mettre en place une action, il est essentiel aux porteurs de connaître les enjeux de préservation du site, les dynamiques des milieux et des espèces, leurs enjeux d'évolution et enfin les objectifs de gestion et d'intervention sur le site afin de permettre l'intervention d'actions efficaces et pérennes. Enfin, chaque action devra être accompagnée d'un suivi adapté à l'action, avant, pendant, et après l'action, afin de connaître les effets, bénéfiques ou non, de celle-ci, qui seront partagés lors de la capitalisation des données, et permettront d'ajuster et adapter le volet « actions ».

➤ Phase 1 : Etudes préalables à la réhabilitation ou à l'action de préservation de tourbières.

Résultats attendus : Les connaissances produites doivent permettre de mettre en place des plans d'actions cohérents et adaptés à chaque tourbière. Ces connaissances permettent le développement de la biodiversité à long terme. Les connaissances pouvant servir à la mise en valeur des tourbières,



comme le pâturage, pour une pérennisation de ces modes de gestion pourront servir aux propriétaires (agricoles ou non) de ces tourbières. Les nouvelles connaissances ainsi acquises doivent permettre d'améliorer globalement les connaissances sur l'état et le fonctionnement des tourbières du Massif central.

Exemples d'actions :

- Comprendre la fonctionnalité de tourbières et de leur système hydro-géomorphologique
- Connaître la genèse de la tourbière (aspect historique, archéologique, son profil tourbeux...) en vue d'une gestion adaptée au contexte local
- Réaliser un diagnostic des dégradations faites et qui affectent ou ont affecté le système hydrologique ou hydrogéologique des tourbières
- Accroître les connaissances sur les dynamiques spatio-temporelles des tourbières, inventaires écologiques, études sur certaines espèces qui peuvent orienter les choix de gestion de la tourbière
- Etudes sur les effets positifs ou négatifs du pâturage sur les tourbières afin d'obtenir des références scientifiques sur lesquelles s'appuyer pour une pérennisation de ce mode de gestion dans des conditions optimales pour le milieu et viable économiquement
- Identification du foncier, animation et prospection foncière en vue d'acquisition, d'actions de préservation ou de restauration
- Identifier les secteurs nécessitant des actions complémentaires ou les secteurs négligés, abandonnés
- Création d'outils d'aide à la décision de gestion, comme la mise en place d'une grille pour choix d'inventaires en fonction du type de tourbière et des données existantes

Critères d'éligibilité :

- Pour chaque tourbière en zone Natura 2000, fournir le DOCOB et démontrer que la demande de subvention Massif central ne correspond à aucun dispositif du PDR concerné, en particulier sur les mesures :
 - **7.1 élaboration et révision des DOCOB**
 - **7.6.1 Animation des DOCOB**
 - **7.6.3 contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers**
 - **10.1 contrats MAEC**
- Prévoir dans le projet au moins 2 jours par an dédiés à la mise en réseau et à la capitalisation de l'expérience et des connaissances
- Fournir le plan des parcelles cadastrales sur lesquelles se situent la ou les tourbières étudiées



Critères de sélection :

- Qualité du partenariat de la ou des tourbières étudiées en vue de leur préservation : il s'agit de s'assurer de la portée à moyen terme de l'action engagée, notamment au regard des interventions impliquant les acteurs agricoles et forestiers.
- Intérêt écologique de la tourbière (La liste des espèces touchées ou visées par les actions du projet devra être fournie) et de sa fonctionnalité, et pertinence de la méthode retenue et de l'analyse des données recueillies et l'argumentaire concernant les orientations de gestion retenues en fonction.
- Pertinence de l'organisation de la capitalisation et du transfert de connaissances

Conditions de versement des financements :

- Les indicateurs de suivi et de réalisation (annexe 2), notamment la surface impactée par l'étude, sont remplis
- les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles...).

Bénéficiaires potentiels : laboratoires de recherche publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités locales et leurs groupements, universités.

➤ **Phase 2 : Actions issues des études préalables**

Résultats attendus : Il est important pour cette catégorie d'actions, d'articuler les actions du FEDER Massif central avec celles des FEADER (notamment celles inscrites dans les DOCOB), et des PO FEDER régionaux ou interrégionaux qui visent les milieux humides de façon plus générale. Les actions sur les tourbières dans le cadre du FEDER Massif central devront permettre leur bon fonctionnement (sur les parties visibles ou non) au sein des éco-complexes humides et tourbeux, et rechercher une diversité de milieux en mosaïque fonctionnelle. Les actions devront être accompagnées d'un suivi minimum (protocoles de suivis, placettes de références, transects, relevés phytosociologiques et/ou dendrométriques, photos, espèces indicatrices...) afin de montrer l'évolution de la tourbière après action, et qui pourra être partagé lors de la capitalisation des données.

Exemples d'actions :

- Acquisition foncière ou baux de longue durée avec plan de gestion associé et cohérent avec le type de tourbière présent sur l'éco-complexe tourbeux
- Interventions sur le fonctionnement du système hydrologique perturbé (rebouchage de drain, captage, voirie à détourner...)
- Préservation à l'échelle des systèmes fonctionnels (actions sur les zones tampons des tourbières) ex : favoriser la mise en pâturage, déboisement raisonné et sélectif, étrépage et décapage...
- Actions innovantes de restauration de tourbière ex : actions de débardage par différentes méthodes (câble-mat, cheval de fer, débardage à cheval...)



- Expérimentations de gestion de préservation ou de restauration d'une tourbière ex : déboisement d'une partie de la tourbière, bouchage de certains drains, relancer la dynamique végétale pour la création de tourbe...
- Accompagnement des professionnels agricoles ou forestiers pour de la sensibilisation, compréhension et gestion de cet écosystème (gestion des intrants, gestion des boisements présents dans les éco-complexes tourbeux ou alentours, accompagnement des agriculteurs pour la remise en pâturage après défrichage ...)

Critères d'éligibilité :

- Pour chaque tourbière en zone Natura 2000, fournir le DOCOB et démontrer que la demande de subvention Massif central ne correspond à aucun dispositif du PDR concerné, en particulier sur les mesures :
 - **7.1 élaboration et révision des DOCOB**
 - **7.6.1 Animation des DOCOB**
 - **7.6.3 contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers**
 - **10.1 contrats MAEC**
- Prévoir dans le projet au moins 2 jours par an dédiés à la mise en réseau et à la capitalisation de l'expérience et des connaissances acquises
- Fournir le plan des parcelles cadastrales sur lesquelles se situent la ou les tourbières concernées

Critères de sélection :

- Qualité du partenariat de la ou des tourbières étudiées en vue de leur préservation : il s'agit de s'assurer de la portée à moyen terme de l'action engagée, notamment au regard des interventions impliquant les acteurs agricoles et forestiers.
- Intérêt écologique de la tourbière (La liste des espèces touchées ou visées par les actions du projet devra être fournie) et de sa fonctionnalité, et pertinence de la méthode retenue au regard du diagnostic ainsi que de l'argumentaire concernant les orientations de gestion retenues. Les actions menées devront être justifiées dans le sens d'une amélioration du fonctionnement écologique des tourbières.
- Qualité du dispositif de suivi et pertinence de l'organisation de la capitalisation et du transfert de connaissances

Conditions de versement des financements :

- Les indicateurs de suivi et de réalisation (annexe 2), notamment la surface impactée par l'intervention, sont remplis
- les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles...).



Bénéficiaires potentiels : laboratoires de recherche publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités locales et leurs groupements, universités.

b. Développer une bonne sensibilisation à cet écosystème patrimonial, et une animation pour faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire.

Résultats attendus : « D'un milieu hostile à un milieu fragile », les tourbières sont aujourd'hui considérées à leur juste valeur, et il est essentiel de sensibiliser les acteurs et citoyens à leur intérêt pour l'environnement du Massif central, aussi bien en termes de biodiversité que paysager ou patrimonial (socio-culturel). Il est essentiel d'impliquer les acteurs locaux, et d'intégrer les stratégies de conservation de la biodiversité aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Grâce à ce volet sensibilisation, l'objectif est donc d'inciter les acteurs du territoire (gestionnaires, associations, collectivités...) et le grand public à se sentir plus concernés par les problématiques liées à la biodiversité des tourbières du Massif central, et à valoriser ce milieu en insistant sur son aspect patrimonial. L'animation, à condition d'être partenariale, permet d'impliquer les différents acteurs et usagers afin de mettre en place des modes de gestion ou d'intervention, respectueux de la biodiversité des tourbières. Une description du public visé et des programmes de sensibilisation prévus devra être développée.

Exemples d'actions :

- Sensibilisation des élus, des agriculteurs et des gestionnaires forestiers en priorité, puis du grand public à cet écosystème, son aspect historique, patrimonial et d'aménités paysagères, aux services qu'il rend ainsi qu'à sa biodiversité associée
- Développer une logique d'intervention et d'ouverture au public, sur les sites ouverts ou pouvant à terme l'être (lesquels, pour montrer quoi, avec ou sans « aménagements »...)
- Animation et capitalisation des connaissances acquises et des travaux réalisés avant et pendant la programmation 2014-2020 du FEDER Massif central
- Mise à disposition d'outils pratiques, de diagnostics, analyse, gestion et actions sur le Massif central, pour comprendre ensemble. Mise en place d'outils d'aide à la décision.

Critères de sélection

- Pertinence du partenariat au regard de l'objectif de sensibilisation, de capitalisation ou de dissémination poursuivi à l'échelle du Massif central (le partenariat peut être justifié par des conventions, compte-rendu de réunion etc.)
- Pertinence de la méthode de travail et du partenariat au regard de l'effet de levier en matière de préservation attendu par une mise en réseau de sites et/ ou d'acteurs
- Impact potentiel du projet sur la pérennité du réseau
- Pour les actions de sensibilisation, pertinence du public visé par rapport à l'objectif de préservation des tourbières concernées par le projet



Conditions de versement des financements :

- Les indicateurs de suivi et de réalisation (annexe 2), notamment la surface directement impactée par le projet, sont remplis
- les données scientifiques acquises devront être publiques et faire l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de connaissances sur le territoire du Massif central : cartographies, données sur la base du format SINP, rapports scientifiques, articles scientifiques, publications (livres, articles...).

Bénéficiaires potentiels : laboratoires de recherche publics et privés, associations, organismes professionnels, organismes de formation, établissements publics, fondations, collectivités locales et leurs groupements, universités.

2. Conditions de financement

Dépenses inéligibles :

- Frais de structure (excepté pour les associations, hors associations de collectivités locales).
- Acquisitions foncières à des fins agricoles (pastoralisme, estives).
- Amortissements.
- Impôts et taxes (excepté TVA non-récupérable).
- Petits équipement de fonctionnement (ordinateur, écran imprimante, fournitures consommables, etc.)

Dépenses éligibles (non exhaustif):

- Frais de personnel.
- Frais de mission*
- Prestations, études.
- Frais de structures* pour les associations (sur la base d'un taux forfaitaire de 15% des dépenses directes de personnel).
- Travaux, petit équipement directement liés aux actions de préservation ou restauration de biodiversité.
- Acquisition foncière à des fins de préservation (cf article 25 décret éligibilité des dépenses 2015 à paraître)

**Les frais de structure peuvent inclure des frais de mission si ceux-ci sont supportés dans le cadre des dépenses de fonctionnement de la structure. Par exemple, lorsque ces missions sont effectuées par un véhicule de service.*

3. Modalités de dépôt

Le dépôt des dossiers est possible à tout moment. Trois programmations par an sont prévues.

Les formulaires de demande de subventions sont téléchargeables à l'adresse suivante :

www.massif-central.eu

Les dossiers devront être déposés selon les modalités suivantes :



Le dossier de candidature est déposé par voie électronique sur le site massif-central.eu. Ce dossier est valable pour l'instruction par les services de l'Etat (SGAR- CGET), les Régions et les Départements. Il est reproductible (format Word ou Excel par exemple).

Chaque candidat doit solliciter parallèlement et individuellement chacun des cofinanceurs potentiels de son action par simple courrier faisant référence au dossier unique déposé sur le site.

Les délibérations d'attribution des cofinancements issus d'autres financeurs que les signataires de la convention (agence de l'eau, DREAL, ONEMA, communautés de commune, parc etc.) devront parvenir à l'autorité de gestion avant le comité de programmation auquel sera examiné la candidature. Des lettres d'intention sont à fournir au moment du dépôt de dossier.

Pour être examinés, les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de subvention signé et ses annexes.
- Toutes les pièces administratives demandées dans le formulaire, y compris les justifications de toutes les dépenses présentées dans le plan de financement.
- Note de présentation du projet et cartes, le cas échéant

L'ensemble de ces pièces doit être déposé en ligne. L'accusé de réception est électronique. Il ne peut être délivré qu'à partir du moment où le formulaire de demande de subvention est déposé signé.

4. Contacts

Pour tout renseignement complémentaire et appui dans le montage de votre dossier, vous pouvez contacter :

- **les correspondants Massif central des Conseils régionaux :**

Auvergne

Magali Boyer

m.boyer@cr-auvergne.fr

Bourgogne

Arnaud Mathian

amathian@cr-bourgogne.fr

Languedoc-Roussillon

Joëlle Ribard

ribard.joelle@cr-languedocroussillon.fr



Limousin

Philippe Barry

p-barry@cr-limousin.fr

Midi-Pyrénées

Aurélie Nicolas-Faure

aurelie.nicolas-faure@cr-mip.fr

Rhône-Alpes

Maria Fimolena Da Palma

mfdapalma@rhonealpes.fr

- le Commissariat à l'Égalité des Territoires (CGET) :

Vincent Juillet

vincent.juillet@cget.gouv.fr
